

LE PAILHEROU

S'unir pour Pailharès



Bulletin municipal N°6
Novembre 2016

Chers Pailhérous,

Le dénouement concernant l'évolution de notre communauté des communes du Pays de Saint Félicien arrive à son terme.

Monsieur le Préfet ayant pris en considération le refus de toutes les communes concernées par la fusion qu'il proposait, c'est à dire le Pays de St Félicien avec le Pays de Lamastre et celui du val D'Ay, donne son aval pour que le Pays de St Félicien rejoigne l'Hermitage Tournonnais.

En s'appuyant sur les documents suivants :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-41-3 ;
- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 35 ;
- l'arrêté inter préfectoral n°07-201604-20-006 relatif au projet de périmètre d'une nouvelle Communauté de communes issue de la fusion d'Hermitage-Tournonnais Communauté de communes (HTCC) avec la Communauté de communes du Pays de l'Herbasse (CCPH) ;
- l'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) de l'Ardèche du 29 juillet 2016 sur le périmètre d'un nouvel EPCI issu de la fusion de HTCC avec la CCPH et la Communauté de communes Pays de Saint-Félicien (CCPSF) au 1er janvier 2017 ;

La nouvelle structure rassemble trois communautés des communes, celle du Pays de Saint Félicien (CCPSF), celle de l'Hermitage-Tournonnais (HTCC) et celle du Pays de l'Herbasse (CCPH) pour une population de 55 900 HABITANTS.

Voici les 41 communes qui composeront la nouvelle Communauté d'agglomération :

HTCC : Beaumont-Monteux, Boucieu-le-Roi, Chanos-Curson, Chantemerle-les-Blès, Cheminas, Colombier-le-Jeune, Crozes-Hermitage, Érôme, Gervans, Étables, Glun, Larnage, La Roche de Glun, Lempis, Mauves, Mercuriol-Veaunes, Plats, Pont-de-l'Isère, Saint-Barthé-lémy-le-Plain, Saint-Jean-de-Muzols, Sécheras, Serves-sur-Rhône, Tain l'Hermitage, Tournon-sur-Rhône, Vion.

CCPH : Arthemonay, Bathernay, Bren, Charmes-sur-Herbasse, Chavannes, Margès, Marsaz, Montchenu, St-Donat-sur-Herbasse.

CCPSF : Arlebosc, Bozas, Colombier-le-Vieux, Pailharès, St-Félicien, St-Victor, Vaudevant.



Au 1er janvier 2017 cette nouvelle structure se dénommera provisoirement de la façon suivante : Communauté d'agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de Saint-Félicien.

Son siège sera situé : 3 rue des Condamines, BP 103, 07300 MAUVES Cedex

La représentativité « par défaut » prévue à l'article L5211-6-1 II à IV du CGCT permet 71 sièges répartis ainsi :

- > 13 sièges pour la commune de Tournon-sur-Rhône ;
- > 7 sièges pour la commune de Tain l'Hermitage ;
- > 4 sièges pour les communes de Saint-Donat sur l'Herbasse et de la Roche-de-Glun ;
- > 3 sièges pour les communes de Pont de l'Isère, de Mercuriol-Veunes et de Saint-Jean de Muzols ;
- > 1 siège pour les 34 autres communes (+ 1 suppléant).

Depuis le mois de septembre nous travaillons pour que cette fusion se passe dans les meilleurs conditions. Ce travail se poursuivra durant l'année 2017, pour que l'harmonisation des compétences, de la fiscalité, des méthodes de travail et de la gestion du personnel se fasse en douceur et pour l'intérêt collectif.

Je vous souhaite à tous et à toutes de passer de Joyeuses Fêtes de fin d'année.

Jérôme Sérayet

Manifestation à venir :

- Concours de belote : Dimanche 29 janvier 2017 organisé par le Club des Genêts d'OR, à partir de 14h à la salle des fêtes.
- Vœux du Maire : samedi 21 janvier à 18H à la Mairie.
- Concours de belote : Dimanche 12 février 2017 organisé par le comité des Fêtes, à partir de 14h à la salle des fêtes.

Compte rendu des conseils municipaux de juin à novembre 2016 :



- Le conseil valide le devis de l'entreprise MALSERT (St Victor) pour la rénovation de l'éclairage du terrain de Meillat pour un montant de 1941.60€ HT.
- *Le conseil valide le devis de ABC entreprise (St Désirat) pour le remplacement de la barrière de la Rue des lumières sur le même modèle que la place de la mairie pour un montant de 158,20€ HT le mètre linéaire. Le mètre précis reste à réaliser par l'entreprise (environ 55 m).*
- Le conseil valide le devis de l'entreprise Reynaud/Michelas pour le remplacement de la porte d'entrée de l'appartement n°2 des Gîtes pour un montant de 1310€ HT.
- Le conseil valide le nouveau périmètre de la future communauté d'agglomération regroupant les communautés de communes de l'Hermitage-Tournonais, du Pays de l'Herbasse et du Pays de Saint Félicien à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Le conseil valide le lancement des travaux des appartements au-dessus de la mairie et donne ainsi l'accord pour le lancement des appels d'offres.
- Le conseil valide l'embauche en CDD d'un an pour un agent technique supplémentaire et décide de retenir la candidature de Mr BERGERON Florent.
- Le conseil décide d'attribuer une subvention de 11€/nuitée à 5 enfants scolarisés à l'école publique de St Félicien pour un voyage scolaire.
- Le conseil valide l'entreprise KAEXIA pour réaliser un audit et diagnostic sur l'installation d'une station de prétraitements des effluents de l'atelier Nectardéchois pour un montant de 5400€ HT.
- Le conseil valide le recrutement de Mme GENTIL Thérèse pour effectuer le recensement de la population début 2017.

Vie de la commune

Comité des fêtes

Marche

La deuxième marche organisée conjointement par les Comités des fêtes de Pailharès et de Nozières s'est déroulée sous un magnifique soleil et dans une très belle ambiance. Ce sont 140 participants de 7 à 77 ans qui sont venus défier la chaleur afin de découvrir les chemins qui serpentent autour de notre village. A l'arrivée, une soupe à l'oignon et un plateau Ardéchois

ont su ravir leurs papilles et tous ont pu repartir avec les produits proposés par des producteurs locaux.

L'édition 2017 est déjà prévue avec un parcours supplémentaire de 30 km. Un grand merci à tous les bénévoles pour leur disponibilité et leurs sourires.



Foire aux pommes

Pour cette édition 2016. Les forains étaient présents en nombre pour nous faire profiter de leurs spécialités. Les badauds sont venus de loin malgré le froid pour profiter de cette ambiance que le groupe de danse country a su réchauffer tout en humant les parfums salés des saucisses cuites dans le vin blanc par les bénévoles du comité des fêtes ou préférant les arômes sucrés des crêpes et du miel.

Le comité des fêtes a d'ores et déjà commandé le soleil pour la Foire Aux Pommes 2017.



Méchoui du Foot

"Le méchoui organisé par le club de Foot Pailharès - Lalouvesc a eu lieu le 09 juillet dernier. Sous un large soleil, 120 repas ont été servis dans la joie et la bonne humeur. L'après-midi s'est poursuivi par un concours de pétanque ouvert à tous et les festivités se sont terminées jusque tard dans la soirée. Un grand merci à nos footballeurs"

Repas du CCAS

Le 24 septembre a eu lieu le traditionnel repas du CCAS à l'Amarante. Le repas, ayant réuni une trentaine de personnes, s'est déroulé dans la bonne ambiance et par une belle journée ensoleillée. Un grand merci à toutes les personnes présentes.

Marché aux arbres

Voilà une fête bien ancrée dans le paysage et la vie de notre village. De nombreux exposants et visiteurs sont venus agrémenter cette journée ensoleillée.

Un succès bien mérité, que l'on souhaite revoir en 2017 !



Eau potable communale : extension du MAZET



Les travaux de la deuxième tranche du réseau d'eau communal dit du Mazet se terminent. Ce chantier a démarré à Théolier et s'est arrêté aux Andreaux en desservant dans sa partie la plus haute Grimaud et au plus bas Le Buissonnet

L'utilisation d'une traneuse a permis de minimiser les dégâts sur nos routes. Les travaux de remise en état de la voirie seront réalisés aux beaux jours en 2017.

Une dizaine de maisons pourra être raccordée au réseau dans les jours à venir dès que les tests de pression seront réalisés et que les canalisations auront été désinfectées.

Nouveau sur Pailharès : Assistante maternelle

J'accueille vos petits bouts de 0 à

Pour trouver la maison de ta future tata, il faudra que tu prennes la direction du Col du Buisson et que tu t'arrêtes au 3095 et là tu seras arrivé !!

Sinon demande à Papa ou Maman de me téléphoner au : 06 60 03 71 41 ou 09 83 56 08 80

Rassure papa et maman je suis agréée et je peux garder aussi ta petite sœur ou ton petit frère.



Agnès Varoqueaux



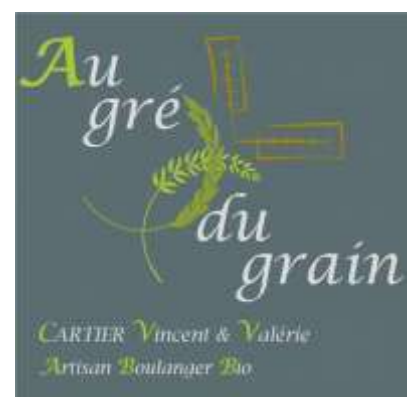
Une nouvelle vie pour la boulangerie

La boulangerie reprendra vie dès le mois d'avril avec l'arrivée de Vincent et Valérie CARTIER.

« Nous produirons du pain pur levain, pétri et façonné à la main, cuit dans le four à bois. Ainsi que des gâteaux, des biscuits ou encore du pain d'épices traditionnel, le tout avec des farines issues de l'agriculture biologique. Nous proposerons également des pizzas sur commande. »

« Nous nous installons dans le village dès le mois de décembre afin de rénover le lieu, où vous pourrez venir nous rencontrer. »

Valérie est originaire de Saint-Etienne et Vincent de Picardie. « Après une quinzaine d'années passées en Pays de Savoie, nous sommes heureux de venir nous installer à Pailharès avec nos deux bébés, de deux ans et demi pour l'un et de un an pour l'autre. »



Restaurant : l'AMARANTE

Voilà une saison qui a démarré sur les chapeaux de roue pour les nouveaux propriétaires du restaurant « L'Amarante ».

Une cuisine généreuse et raffinée qui ravit de très nombreux clients.

Que le bonheur gastronomique perdure sur Pailharès.



Recensement

Du 17 janvier au 18 février aura lieu sur notre commune le recensement. Le recensement permet de déterminer la population officielle de la commune. De ces chiffres découlent la participation de l'Etat au budget de la commune ainsi que le nombre d'élus au Conseil Municipal.

Pour répondre au recensement, vous aurez le choix : répondre sur les questionnaires papiers remis par l'agent ou répondre en ligne. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté plusieurs fois. L'agent recenseur de la commune est Mme Thérèse Gentil.

Nous vous demandons de lui réserver le meilleur accueil.

Pour info : Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que le BAC ou le permis de conduire.

Infos dans l'air du temps.....

Cartes Nationales d'Identité

Suppression du principe de territorialisation des demandes

Le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 autorise la mise en œuvre d'un traitement commun aux cartes nationales d'identité et aux passeports. Il supprime notamment le principe de territorialisation des demandes de cartes nationales d'identité. Les demandes de cartes nationales d'identité pourront ainsi être déposées, à l'instar des demandes de passeports ordinaires, **auprès de n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil.**

Autorisation de SORTIE DU TERRITOIRE Mineur non accompagné

Rétablissement au 15 janvier 2017

L'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale sera rétablie à partir du 15 janvier 2017.

Lumo a ouvert la voie : permettre aux citoyens d'épargner en direct dans le projet d'énergie renouvelable de leur choix. En donnant à chacun, dès 25€, la possibilité d'investir dans un projet local, ancré dans un territoire et créateur d'emploi, Lumo permet au citoyen d'être acteur de son épargne.

C'est le circuit court de la finance : je peux choisir d'investir pour favoriser la transition énergétique et l'emploi local, en sachant précisément à quoi sert mon épargne. Je soutiens ainsi la dynamique territoriale portée par les acteurs locaux : collectivités, entreprises, agriculteurs et artisans.

Avec Lumo, l'internaute a les éléments nécessaires pour effectuer, d'où il veut et quand il veut, un choix éclairé. L'épargnant se sent alors impliqué dans la production énergétique de son territoire. Concrètement, le citoyen achète des obligations émises par la société de production de l'énergie renouvelable.

Les obligations émises ont une valeur nominale de 25 € avec un taux d'intérêt de 2 à 5 % brut par an.

Tous les ans, pendant 10 à 20 ans selon les projets, les obligataires sont remboursés du montant initialement épargné et des intérêts.

Sur son compte en ligne, le « Lumo - épargnant », peut voir la contribution de son épargne à la production d'énergie verte, consulter son remboursement (intérêts et capital remboursés annuellement) et suivre la vie du projet.

Pour créer un compte, il faut aller cliquer sur "M'INSCRIRE" tout en haut à droite de l'écran sur le site www.lumo-france.com ou cliquer sur <https://www.lumofrance.com/auth/register?email=>

Ensuite, il faut visiter la page du projet retenu, par exemple : <https://www.lumofrance.com/projets/echire>
Pour choisir un projet il faut cliquer sur "projets" : <https://www.lumo-france.com/projets>

D'abord lire les infos sur le projet. Puis se laisser guider, en cliquant sur le bouton "J'EPARGNE ICI". Il faudra pour boucler le dossier télécharger une copie de la carte d'identité et un justificatif de domicile (une photo de bonne qualité prise avec un téléphone portable peut faire l'affaire).

Le paiement se fait à la fin par carte bleue (ou bien virement au delà de 1000 €).

L'équipe Support (support@lumo-france.com) est là pour aider les épargnants (il faut laisser un message au 05 16 07 64 63 avec son n° et nous rappelons).



Apiculture :

Déclaration de ruches 2016 : Du 1er septembre au 31 décembre 2016

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1er septembre et le 31 décembre**.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

*(pour la déclaration 2016, l'utilisation du Cerfa papier 13995*04 est toujours possible)*

DÉCLAREZ VOS RUCHES
DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- ACCÈS AUX AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

NOUVEAU
UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Déchets dans les poubelles :



Dans ma poubelle grise je dépose

A proscrire !

- Mobilier
- Déchets explosifs et dangereux
- Cartouches d'encre
- Les déchets de jardin
- Déchets du bâtiment
- Déchets anatomiques
- Appareils électroniques
- Ferailles et métaux
- Piles et batteries
- Médicaments et seringues
- Peintures et solvants
- Le verre



je dépose

- Ampoules, vitres, vaisselle cassée
- Emballages souillés ou non vidés
- Yaourts, pots de crème, emballages plastiques autre que les bouteilles et les flacons
- Restes de repas
- Sacs plastiques, blisters
- Barquettes en polystyrène

Attention !

Les restes de repas peuvent être compostés si vous disposez d'un composteur ou de la collecte des biodéchets.

MEMO

MAIRIE :

Téléphone / Fax : 04 75 06 00 65
Secrétariat : Lundi de 13h à 17h
Mercredi de 8h30 à 12 h
Vendredi de 8h30 à 12 h
Permanence du Maire: sur rendez - vous
Permanence Adjoint/Conseillers :
Les 1er et 3ème Samedis de chaque mois de 11h à 12h



Restaurant 'L'AMARANTE ' : 04 75 06 67 22

BIBLIOTHEQUE : **Samedi 10h 30 - 11h 30**

AGENCE POSTALE COMMUNALE : **9 H à 12 H**

TAXI-AMBULANCE « JUNIQUE » : 04 75 06 05 71

Cabinet soins infirmiers de St Félicien : 04 75 06 06 01

MEDECINS :

Dr ASSOUS Michel : 04 75 06 75 92

Dr GIRARD Philippe : 04 75 06 01 33

KINESITHEAPEUTE : CUVILLIER Marieke : 06 49 95 58 17

SOMATOPATHE : FOROT Roselyne : 06 37 55 27 95

OSTHEOPATHE : NOUJAIM Grégory : 06 85 15 34 30

CHIRURGIEN DENTISTE

Dr BARBOTEAU Vincent : 04 75 06 13 13

ASSISTANTE SOCIALE

Mme CHARRETIER : 04 75 07 07 10 (le jeudi sur rendez-vous, en mairie de St Félicien)

POMPIERS : **18**

GENDARMERIE : 04 75 06 00 44

OFFICE DE TOURISME : 04 75 06 06 12

Opticien : OPTIQUE BOURDEAU : 04 75 06 00 23

GAZ : Vente de bouteilles de gaz chez MM BUISSON
04 75 06 07 46

VETERINAIRE : Mr Lambert : 04 75 06 03 40

Horaires de la déchetterie intercommunale :

Ouverture public Fermeture public

Lundi 9H00 11H30

Mercredi 9H00 11H30

Samedi 14H00 17H00

Tel: 06 85 92 42 57


Pays de
Saint-Félicien
communauté de communes